DEPARTEMENT DES VOSGES

VILLE DE RAON L'ETAPE

EXTRAIT DU

ARRONDISSEMENT

DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en

exercice: 29

Séance du 11 OCTOBRE 2021 A 18H30

Présents à la séance : 27 L'An Deux Mil Vingt et Un, le 11 OCTOBRE A 18H30

Tytuait affiabála

Extrait affiché le : 12 octobre 2021

> Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

5ème séance 2021

Présents: M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme PIANT Noëlle, Mme RAIZNER Stéphanie, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M.KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Objet: Participation au programme

ACTEE-MERISIER

d'accompagnement à la rénovation

énergétique des écoles.

N° 73/2021

Absents excusés :

Mme DEL MASTRO Marie-Claire

M. BURGER Emmanuel

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Monsieur Stéphane CHMIDLIN, Adjoint Délégué, détaille le programme ACTEE-MERISIER par lequel la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et le PETR de la Déodatie proposent d'accompagner techniquement, administrativement et financièrement la Commune dans la rénovation énergétique et l'adaptation climatique des écoles primaires.

Le PETR, acteur majeur de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique sur son territoire a répondu, en juin dernier, à l'appel à projet ACTEE -« MERISIER » pour la mutualisation des projets d'efficacité énergétique des écoles.

Ce programme, porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et financé par les CEE a pour objectif de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités. Les fonds attribués par cet appel à projets doivent générer des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique avant le 30 septembre 2023 ou, a minima, la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée.

Le programme prévoit un accompagnement technique, administratif et financier pour réaliser les audits énergétiques, aider et encourager les communes à entreprendre des travaux de rénovation durables et performants de leurs écoles. Les bâtiments scolaires devront représenter au moins 70 % de la surface totale des bâtiments.

La Déodatie lauréate :

Le jury qui s'est tenu le 12 juillet 2021 a retenu le dossier déposé par Le PETR du Pays de la Déodatie, coordonnateur d'un groupement de 15 communes et 32 écoles.

C'est une opportunité pour le territoire d'accélérer la transition énergétique tout en s'adaptant aux nouvelles conditions climatiques. Ce programme d'accompagnement, s'échelonnant jusqu'en septembre 2023, d'un montant global prévisionnel de 760 000 euros (hors investissements), se voit attribuer une aide potentielle maximum de 431 000 euros. Ce qui représente, en moyenne, 13 500 euros par école.

Les membres du groupement	Nombre d'écoles
sont le PTER ainsi que les	
communes suivantes :	
Allarmont	1
Anould	3
Bruyères	2
Cheniménil	1
Corcieux	2
Docelles	1
Hurbache	1
La Neuveville Devant Lépange	1
La Voivre	2
Plainfaing	2
Raon l'Etape	3
Gerbépal	1
Saint-Dié-des-Vosges	9
Taintrux	2
Grandvillers	1
TOTAL 15 communes	32 écoles

Les postes de dépenses financés dans le cadre de cet appel à projets sont les suivants :

- Lot 1 : Accompagnement par une AMO pour le recrutement et la réalisation d'audits énergétiques ;
- Lot 2 : Outils de mesure, petits équipements, logiciels de suivi ;
- Lot 3 : Audits et stratégies pluriannuelles d'investissement, études thermiques et énergétiques ;
- Lot 4 : Aide au financement de la maîtrise d'oeuvre.

Le PETR prend en charge l'intégralité du Lot 1 pour un montant de 82 820 € (aide FNCCR 34 425€ et autofinancement PETR 48 395 €)

Le budget prévisionnel et le montant total attribué à la commune dans le cadre du programme se répartit comme suit :

Phase d'audit énergétique		Dépenses		Recettes	
(obligatoire) Lots	s				
Montant HT	Montant TTC		Financeurs		Montant
Lot 3 : Audits énergétiques pour 3 bâtiment: (écoles)	9 000 € s		10 800 €	Aide FNC	CR 4 500 €
Banque des Territoires*			2 250 €		
Autofinancement commune			4 050 €		
				(1 350€ / école)	
Total	10 80	00€		Total	10 800 €

^{*} sous réserve de financement de 50% du reste à charge (HT) par le dispositif INTRACTING de la Banque des Territoires

Phase de réalisation du programme de travaux (optionne	μ.	évisionnel	Aide FNCCR maximales accord	Reste à charge pour la dées commune
Lots				
Montant HT			Montant TTC	
Lot 2 : Outils de	2 000 € hors	2 400 €	Aide FN	NCCR de 1 1 000 €
mesure et suivi	taxes	(Par écol	e) 000 €	
de	(Par école)		(Par éco	cole)
consommation				
énergétique				
Lot 4 : Maîtrise	Selon montant de		Forfait de 2700 €	Selon prestation
d'oeuvre	l'enveloppe	travaux	(pour les 3 écoles)	5)

Ces explications apportées,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal présent et représenté est unanime :

A VALIDER l'engagement de la commune en tant que membre participant au programme ACTEE – MERISIER,

A VALIDER l'engagement de la commune à poursuivre le programme jusqu'au terme de l'audit énergétique et à en étudier les recommandations/propositions de travaux,

A VALIDER la participation financière de la commune à hauteur de 4 050 euros pour la phase d'audit énergétique (programme minimum),

A AUTORISER Monsieur le Maire à signer la « Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme ACTEE – MERISIER » avec la FNCCR ainsi que tout avenant éventuel,

A AUTORISER Monsieur le Maire à signer la « Convention de partenariat » avec le PETR coordonnateur du groupement pour le reversement des fonds perçus.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,